

Conflits d'intérêts à l'Afssaps : la transparence progresse et dévoile les mauvaises habitudes

● **Un compte rendu de réunion de la Commission nationale de pharmacovigilance a été publié pour la première fois en mars 2006 sur le site internet de l'Afssaps. Il montre que certains membres de cette Commission ont participé à des délibérations concernant des firmes avec lesquelles ils avaient déclaré des liens d'intérêts.**

Pour que l'Agence française des produits de santé (Afssaps) assure sa mission d'intérêt général, sans dériver au profit d'intérêts particuliers, le Code de la santé publique prévoit notamment que les « *membres des commissions et conseils siégeant auprès de l'agence ne peuvent, sous les mêmes peines [NDLR : peines prévues à l'article 432-12 du Code pénal], prendre part ni aux délibérations ni aux votes de ces instances s'ils ont un intérêt direct ou indirect à l'affaire examinée (...)* » (1,2).

Dans les années 1990, la Cour des comptes regrettait que des membres de commissions puissent « *rester présents lors de l'examen d'un médicament d'un laboratoire avec lequel ils ont un conflit d'intérêt* », comme on pouvait le craindre faute de compte rendu publié des réunions (3).

En mars 2006, l'Afssaps a annoncé elle-même, comme une première, la publication d'un compte rendu de réunion de la Commission nationale de pharmacovigilance (4,5).

La règle sur les conflits d'intérêts non appliquée. Ce compte rendu de la réunion de la Commission nationale de pharmacovigilance du 29 novembre 2005, daté du 31 janvier 2006 et mis en ligne le 16 mars 2006, précise qu'un membre de la Commission a quitté la séance, lors de l'examen d'un dossier concernant une firme avec laquelle il avait un « *conflit d'intérêts majeur* » (5).

Cependant, le premier point à l'ordre du jour concernait les hypertensions artérielles pulmonaires et les troubles neuropsychiatriques observés avec le *benfluorex* (Mediator®), de la firme Servier. Selon la plus récente version consultable en ligne des déclarations d'intérêts des membres des commissions de l'Afssaps, deux membres de la Commission, dont son vice-président, ont déclaré des

liens avec cette firme. Ils ont pourtant participé à la discussion et au vote sur la nécessité d'une réévaluation officielle de la balance bénéfices-risques de ce médicament, retiré du marché en Espagne en 2003 et interdit en 2005 même en préparation magistrale (6,7).

Il ne s'agit pas d'un cas isolé ; d'autres points à l'ordre du jour ont été discutés en présence de membres ayant des conflits d'intérêts déclarés avec les firmes concernées ; par exemple, le vaccin pneumococcique *Prevenar*®, de la firme Wyeth, avec laquelle deux membres ont déclaré avoir des liens (5,7).

Il est temps de changer d'époque. La publication, bienvenue, d'un compte rendu de la Commission nationale de pharmacovigilance découle de l'application en France de la Directive européenne 2004/27/CE, qui impose diverses mesures allant dans le sens de la transparence (8).

Cette plus grande transparence devrait inciter à l'avenir à une pleine application de la loi sur les conflits d'intérêts dans les commissions de l'Afssaps.

©La revue Prescrire

.....
Extraits de la veille documentaire Prescrire.

- 1- Article L. 5323-4 du Code de la santé publique. Site internet <http://www.legifrance.org> consulté le 20 mars 2006 (sortie papier disponible : 2 pages).
- 2- Prescrire Rédaction "Conflits d'intérêts à l'Agence du médicament" *Rev Prescrire* 1996 ; **16** (168) : 891.
- 3- Prescrire Rédaction "Cour des comptes. Les anomalies de l'admission au remboursement des médicaments" *Rev Prescrire* 1999 ; **19** (194) : 304-305.
- 4- Afssaps "Communiqué de presse - Point d'information - Médicament et démarche de transparence. L'Afssaps publie les premiers comptes rendus de commissions" 16 mars 2006. Site internet <http://agmed.sante.gouv.fr> consulté le 20 mars 2006 (sortie papier disponible : 1 page).
- 5- Afssaps "Commission nationale de pharmacovigilance. Procès-verbal de la réunion du mardi 29 novembre 2005". Site internet <http://agmed.sante.gouv.fr> consulté le 20 mars 2006 (sortie papier disponible : 17 pages).
- 6- Prescrire Rédaction "Benfluorex interdit en Espagne" *Rev Prescrire* 2005 ; **25** (264) : 589.
- 7- Afssaps "Les déclarations d'intérêts des membres des conseils, commissions et groupes de travail 2004". Site internet <http://agmed.sante.gouv.fr> consulté le 20 mars 2006 (sortie papier disponible : 136 pages).
- 8- Prescrire Rédaction "Les agences du médicament vont devoir s'y faire : l'opacité c'est fini !" *Rev Prescrire* 2004 ; **24** (247) : 145.

Cadeaux gastronomiques aux médecins

● **Aux États-Unis d'Amérique, les recommandations de modération des cadeaux aux médecins n'empêchent pas les professionnels de santé de déguster les bons repas offerts par les firmes.**

Le Syndicat des firmes pharmaceutiques des États-Unis d'Amérique (Pharmaceutical Research and Manufacturers of America, alias PhRMA) a émis des recommandations sur les cadeaux offerts par les firmes aux médecins, cohérentes avec les positions de l'Association médicale américaine et du Collège américain des médecins (1). Des repas occasionnels peuvent notamment être offerts, tant qu'ils restent « *modest* ».

Des universitaires américains ont analysé le coût et la qualité des repas offerts par les firmes aux médecins du service de médecine interne de l'Université de Pennsylvanie, pendant les six mois suivant la mise en place de ces recommandations. Ils ont pris comme référence un guide des restaurants (1).

Ils ont recensé 26 réunions avec repas organisées dans 18 restaurants différents (les firmes contactaient les responsables universitaires, qui diffusaient les invitations par courriel aux équipes) (1).

Selon l'échelle du guide, le prix moyen des repas offerts par les firmes était de 42,08 dollars alors que le prix moyen des repas des restaurants de Philadelphie était de 29,65 dollars. Huit des repas coûtaient plus de 50 dollars, tandis que 5 seulement étaient compris entre 15 et 30 dollars. Aucun n'appartenait à une catégorie "bon marché". La qualité des restaurants choisis par les firmes était en moyenne de "très bonne à excellente" (score moyen de 22,35, sur une échelle de 0 à 30), soit une qualité plus élevée que la moyenne des restaurants de Philadelphie (score de 20,27).

Ces constats s'appliquent-ils en France ? Seule une étude sérieuse permettrait de l'affirmer.

©La revue Prescrire

.....
Extraits de la veille documentaire Prescrire.

- 1- "Cost and quality of industry-sponsored meals for medical residents" *JAMA* 2003 ; **290** (9) : 1150-1151.